



AS-D-AS

Association Sportive Des Alain Savary
Saint-Mathieu-de-Trévières



REGLEMENT DU 4^{ème} TOURNOI National des AS
Catégorie Seniors
De N3 à P12-NC, en simple, double H et D et mixte,
- 21 et 22 avril 2018 -
(St-Mathieu-de-Trévières - 34)

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de N3 à P12-NC.
2. Les vétérans, classés de R5 à P12-NC, peuvent s'inscrire à ce tournoi dans la catégorie senior.
3. Les tableaux proposés sont : Simple, Double et Mixte.
4. L'organisation se réserve le droit de scinder ou regrouper les séries en fonction des inscriptions reçues dans l'intérêt du tournoi et des compétiteurs.
5. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux (un seul par journée).
6. Les matchs seront en auto-arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.
7. Les têtes de série seront établies en fonction du CPPH. Le CPPH pris en compte sera celui du jeudi 2 avril 2018.
8. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 13 avril 2018. Le tirage au sort aura lieu le lundi 16 avril 2018.
9. Le montant de l'inscription est de 10 € pour un tableau et de 14 € pour deux tableaux.

Article 1

Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro (n° en cours).

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Le jour de la compétition, tout participant devra être en règle avec la FFBAD pour la saison 2017/2018. Chaque joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

Article 4

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Occitanie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre est Rémy LANDRI.

Article 7

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Article 8

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 9

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 10

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination ou de regrouper ou compléter des tableaux ; de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues et après accord du Juge-Arbitre.

Article 11

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi heure avant son 1^{er} match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra être ensuite appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Article 14

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

Article 15

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 16

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le FORZA S5000. Il sera en vente dans la salle et sera utilisé en cas de litige entre les joueurs (classés ou non).

Tout volant touchant les câbles des panneaux de baskets suspendus au plafond sera à remettre que ce soit lors de l'échange ou au service. En double, tout volant touchant les cercles ou les filets de basket (mais non les montants en bois des panneaux) bordant les terrains sera à remettre et ce uniquement lors de l'échange et lorsque le volant sera frappé du côté du bord de terrain où se situent ces panneaux.

Article 17

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 18

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.

Article 19

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.